

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



19 Octobre 2021

N° 8

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser**

SOMMAIRE

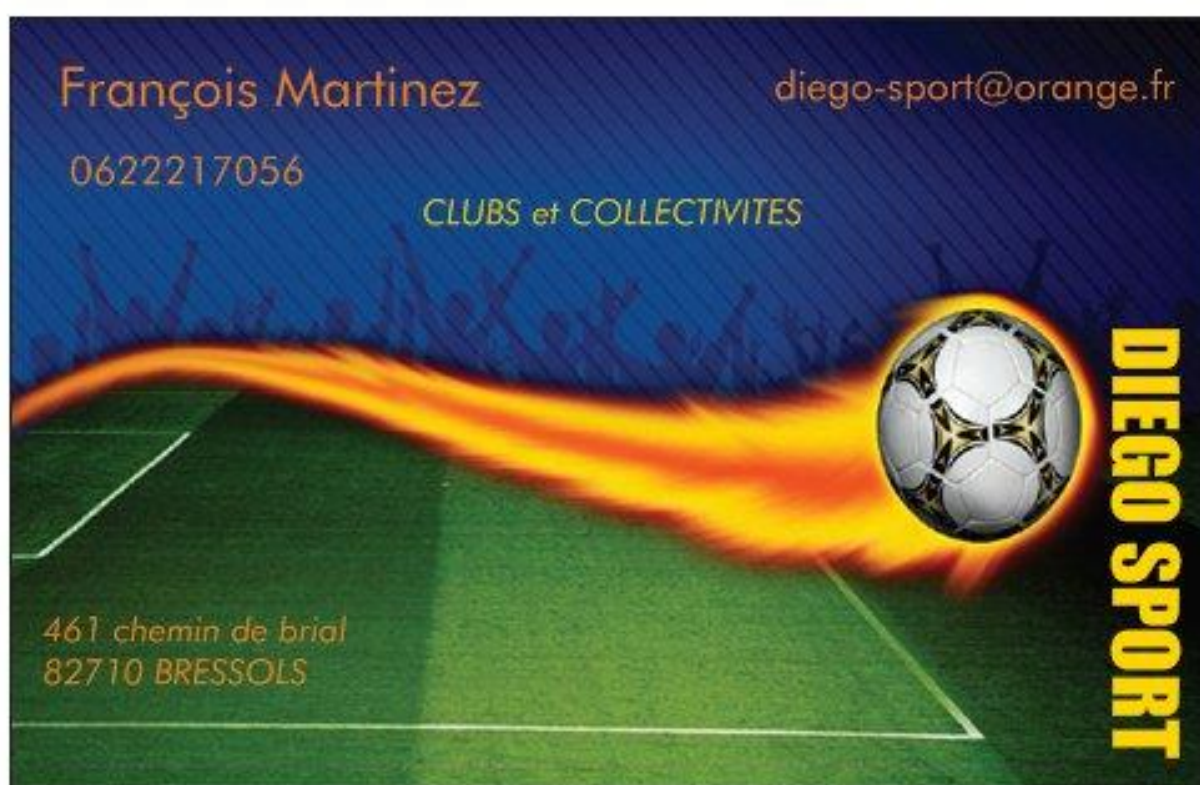
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Arbitrage,
- Résultats,
- Sportivité semaine 41,
- Sanctions,
- Calendrier : Semaines 43 et 44.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 18 Octobre 2021.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

① www.fsgt31.fr,

② Football à 11,

③ Actualités,

④ Demande de licence.

③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

📌 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

📌 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

📌 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison** sportive suivante. ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

INFORMATION LICENCES

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA CARTE DE GAUCHE QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.



Cette saison le suivi des licences sera modifié et vous sera présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
TOLOSA DUCKS	Manque carton blanc du joueur BETO Chandel Manque carton blanc du joueur COMBALIE Frédéric Manque carton blanc du joueur DUCUING Vivien Manque carton blanc du joueur HOTETE Christian



POUR REGULARISATION DOSSIER

ASC CNES	Fournir carton blanc du joueur HOURET Baptiste Fournir carton blanc du joueur TABURET Guillaume
FC FONBO	Fournir carton blanc du joueur de Foot 7 BELLECOURT Anthony Fournir carton blanc du joueur de Foot 7 DECLERCQ Nicolas
LES SHADOCKS DE SEILH	Fournir carton blanc du joueur PAUTHE Cédric
TOULOUSE SA	Fournir carton blanc du joueur FAUCHARD Jean claude



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
--------------	---	---	--	---	--

US AERO FOOT	27/09 (17)				29/11
	04/10 (1)				06/12
	11/10 (1)				13/12
	18/10 (1)				20/12
ASCA	27/09 (24)				29/11
	04/10 (1)				06/12
ALTRAN FOOT	28/09 (5)	28/09 (5)			29/11
	05/10 (2)	05/10 (2)			06/12
	18/10 (2)				20/12
FC BALEC	04/10 (18)				06/12
	11/10 (1)				13/12
	18/10 (1)				20/12
FC CANTOU'LOUSAIN	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	11/10 (3)	11/10 (3)			13/12
ASC CNES	20/09 (20)	28/09 (20)	15/10 (19)	18/10 (19)	22/11
					22/11
	27/09 (4)	28/09 (4)	15/10 (4)	18/10 (4)	29/11
	18/10 (3)				20/12
AS DRT	04/10 (14)	04/10 (14)			06/12
	18/10 (1)				20/12
DYNAMO FC	04/10 (19)	11/10 (19)			06/12
	11/10 (2)	11/10 (2)			13/12
USEMA COLOMIERS	11/10 (2)				13/12
ASEAT	27/09 (21)				29/11
	11/10 (1)				13/12
FONBO FC	04/10 (19)				06/12
	11/10 (1)				13/12
FORZA VIOLA FC	27/09 (24)	29/09 (24)			29/11
	11/10 (5)				13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (22)	04/10 (22)	11/10 (17)	11/10 (17)	06/12
					06/12
	11/10 (8)				13/12
AGATE FC	11/10 (16)				13/12
IO TEAM	04/10 (16)				06/12
	11/10 (2)				13/12
LOLA	27/09 (18)	04/10 (18)			29/11
	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	18/10 (2)				20/12
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	11/10 (3)	11/10 (3)			13/12
	18/10 (1)				20/12
LES VIEILLES CANAILLES	27/09 (22)	04/10 (22)			29/11
	04/10 (1)				06/12

AS MATRA	04/10 (17)				06/12
	11/10 (3)				13/12
MECAPROTEC FC	27/09 (21)				29/11
	04/10 (1)				06/12
MISTRAL PL	27/09 (22)				29/11
	11/10 (1)				13/12
NIMBA O.T	04/10 (5)	11/10 (5)	18/10 (2)	18/10 (2)	06/12
					06/12
PASPORT	04/10 (1)				06/12
	18/10 (2)				20/12
FC POTO	04/10 (27)	06/10 (27)			06/12
FA ROQUES	04/10 (19)				06/12
	18/10 (2)				20/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	27/09 (20)				29/11
AJ SAINT-EXUPERY	18/10 (1)	18/10 (1)	18/10 (1)	18/10 (1)	20/12
SB SPORTS FC	04/10 (20)	18/10 (20)			06/12
	11/10 (1)	18/10 (1)			13/12
SOPRA FOOT	27/09 (18)	29/09 (18)	18/10 (18)	18/10 (18)	29/11
	11/10 (2)	18/10 (2)			13/12
ATHLETICO TOLOSA	27/09 (41)	04/10 (41)			29/11
	04/10 (25)	04/10 (25)			06/12
	11/10 (2)				13/12
TOLOSA DUCKS	18/10 (24)				20/12
OLYMPIQUE TOULOUSE	27/09 (11)	27/09 (11)	05/10 (9)	05/10 (9)	29/11
					29/11
	04/10 (1)				06/12
TOULOUSE SA	11/10 (16)				13/12

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

ARBITRAGE

Cela fait maintenant deux bonnes semaines qu'on vous a dit de passer à la commission avec une photo, pour finaliser votre licence, votre carte d'arbitre et régulariser les comptes.

Devant le laxisme de certains d'entre vous, ceux qui n'auront pas régularisé leur situation avant le 25 Octobre prochain, ne seront plus désignés.

Il est encore possible de s'inscrire aux cours de formation qui commencent bientôt. Si des personnes sont intéressées dans votre club, veuillez nous donner leurs coordonnées.

Les arbitres doivent nous retourner l'attestation du PASS SANITAIRE jointe au bulletin **très rapidement**, condition obligatoire pour accéder aux installations sportives et pouvoir officier.

Certains parmi vous ne nous ont toujours pas transmis leur attestation.

Par ailleurs, les arbitres ne **représenteront leur club** et ne **seront désignés** que si **tous les documents demandés** parviennent au Collectif d'Arbitrage. Or, nous constatons que **certains parmi vous** n'ont rien envoyé ou qu'il manque des éléments pour d'autres. En résumé, si vous voulez être désignés, vous savez ce qu'il vous reste à faire.

Les arbitres possédant un planning doivent l'envoyer de **TOUTE URGENCE** afin de pouvoir être désigné correctement.

Nous portons à votre analyse une suggestion :

Faudra-t 'il, comme pour les clubs, donner une date butoir pour votre réponse et ensuite appliquer une amende ?

RESULTATS



SEMAINE 41 DU 11/10/2021 AU 15/10/2021

Division Excellence : Journée 2 aller

DYNAMO FC	2	-	4	PASPORT
LES SHADOCKS DE SEILH	0	-	2	ATHLETICO TOLOSA B
AJ SAINT EXUPERY	2	-	2	USEMA COLOMIERS
ASEAT	1	-	1	MECAPROTEC FC

Exempt : FC POTO

Division Promotion Excellence : Journée 2 aller

FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
USA FOOT	0	-	6	ASC CNES	
LOLA	1	-	1	ALTRAN FOOT	
AGATE FC	1	-	1	IO TEAM	

Exempt : O. TOULOUSE

Division Honneur : Journée 2 aller








AS DRT	0	-	4	FC BALEC
ASFP LUSITANOS	3	-	2	MISTRAL P.L.
FORZA VIOLA FC	4	-	0	FONBO FC
TOULOUSE SA	1	-	0	LES VIEILLES CANAILLES

Exempt : SAINT ALBAN

Division Promotion : Journée 2 aller

SOPRA STERIA FOOT	1	-	7	AS MATRA
ASCA	1	-	1	ATHLETICO TOLOSA C
NIMBA OT	3	-	1	SB SPORT FC
TOLOSA DUCKS	3	-	1	AS EVOTEC

Exempt : FA ROQUES

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AGATE FC, IO TEAM.

SPORTIVITE SEMAINE 41

SIX sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **TROIS** exclusions pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASEAT / MECAPROTEC FC du 13/10/21 – Excellence – Journée 2 aller :

Pour " **ENERVEMENT** " **– SORTIE TEMPORAIRE –**, puis
 Pour " **COUP DE PIED A L'ADVERSAIRE** " **– EXCLUSION –**

BROTTE Dimitri, licence n°692545 (ASEAT)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

Rencontre USA FOOT / ASC CNES du 13/10/21 – Promotion Excellence – Journée 2 aller :

Pour " **PROPOS INJURIEUX ENVERS L'ADVERSAIRE** " **– EXCLUSION –**

SINHLIVONG Kevin, licence n°867059 (USA FOOT)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission .**

LLOPART Mathieu, licence n°812089 (AS CNES)

- **Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.**

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



L'équipe ASFP LUSITANOS nous informe de l'adresse de son nouveau terrain : Stade NAUZEMARELLE, rue Jean Dumons, 31780 Castelginest.

SEMAINE 43 DU 25/10/2021 AU 29/10/2021

(Pas de rencontre de Coupe Auguste Delaune)

Coupe Occitane

Poule A - Tour 3 :

FA ROQUES	AS MATRA	Roques	Lu 25/10	20h30
SOPRA STERIA	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 27/10	19h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA B

Poule B - Tour 3 :

LES VIEILLES CANAIL.	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo Hb	Je 28/10	19h45
MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA	Sordelo St	Je 28/10	19h45

Exempt : USEMA COLOMIERS

Poule C -Tour 3 :

AS DRT	DYNAMO FC	R. Barran	Ma 26/10	19h45
TOLOSA DUCKS	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 27/10	19h45

Exempt : LES SHADOCKS SEILH

Poule D – Tour 3 :

FONBO FC	O. TOULOUSE	Argoulets St	Je 28/10	19h45
ASCA	ALTRAN FOOT	Beaupuy	Me 27/10	20h15

Exempt : LOLA

Poule E – Tour 3 :

ATHLETICO TOLOSA C	MECAPROTEC FC	Sordelo St	Me 27/10	19h45
SB SPORT FC	FC BALEC	M. Cerdan St	Lu 25/10	19H45

Exempt : USA FOOT

SEMAINE 44 DU 02/11/2021 AU 05/11/2021

Division : Excellence – Journée 4 aller

USEMA COLOMIERS	ASEAT	Capitany Synthé	Me 03/11	20h00
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	A définir		
SHADOCKS DE SEILH	DYNAMO FC	Seilh Synthé	Ve 05/11	20h30
PASPORT	ATHLETICO TOLOSA B	Marcel Cerdan Hb	Ma 02/11	19h45

Exempt : MECAPROTEC FC

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	Argoulets St	Je 04/11	19h45
LOLA	O. TOULOUSE	Lardenne Synthé	Me 03/11	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	USA FOOT	R. Barran	Ve 05/11	19h45
ALTRAN FOOT	IO TEAM	Blagnac Baradels Syn	Je 04/11	20h45

Exempt : AGATE FC

Division : Honneur – Journée 4 aller

TOULOUSE SA	AS DRT	Sordelo St	Ve 05/11	19h45
FONBO FC	MISTRAL P.L	Remis		
LES VIEILLES CANAIL.	FC BALEC	Sordelo St	Je 04/11	19h45
FORZA VIOLA FC	SAINT ALBAN	Stadium n°4 Synthé	Je 04/11	19h45
<i>Exempt : ASFP LUSITANOS</i>				

Division : Promotion– Journée 4 aller

SOPRA STERIA FOOT	FA ROQUES	Sordelo St	Me 03/11	19h45
AS MATRA	TOLOSA DUCKS	R. Barran	Ma 02/11	19h45
SB SPORT FC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo Hb	Me 03/11	19h45
NIMBA OT	AS EVOTEC	La Ramée Synthé	Ve 05/11	19h45
<i>Exempt : ASCA</i>				